

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Objet : PERIMOUV' : AJUSTEMENT DU RESEAU PERIBUS A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article son article 1^{er} II relatif aux délégations de pouvoirs au Président de l'EPCI.

Considérant que conformément aux orientations fixées dans le cadre de la restructuration du réseau Péribus en septembre 2018, le réseau Péribus est appelé à évoluer au fur et à mesure des années afin de répondre aux problématiques des déplacements des usagers et tenir compte des évolutions démographiques locales.

Que tout ceci a pour but d'éviter d'avoir un réseau inerte et sans modification durant de nombreuses années, comme cela avait pu être le cas par le passé.

Qu'à ce titre, l'intérêt de cette démarche est avant tout de rendre le réseau dynamique, attrayant et toujours au plus proche des usagers mais aussi du territoire, en constante évolution.

Qu'afin de garantir cet équilibre et apporter un service de qualité, la Régie Péribus a, dès le second semestre 2019, déployé une nouvelle organisation en interne afin de suivre les nouveaux besoins et d'être au contact des principaux acteurs du territoire en termes de pôles générateurs des déplacements.

Que ce travail permet ainsi d'avoir une vision consolidée des besoins qui, une fois par an, lors de la rentrée scolaire de septembre, permet d'aboutir à une offre ajustée du réseau de bus. Il est toutefois à noter que des évolutions plus ponctuelles sont aussi possibles.

Considérant que face à ce constat, et dans la perspective de la rentrée scolaire de septembre 2020, il est proposé d'apporter les ajustements suivants au niveau du réseau Péribus :

- ligne K1 : cette ligne a la vocation essentielle de desservir le Pôle Universitaire de la Grenadière à Périgueux. La rentrée de septembre 2020 sera pour ce site une profonde évolution avec la mise en place de la première année préparatoire aux études de santé avec des travaux majeurs au niveau de l'entrée principale du campus. Cette entrée principale n'était pas desservie à ce stade, la desserte s'effectuant par l'arrière du site.

Qu'à ce titre, et suite à un travail de recensement des besoins avec un travail collaboratif, il est proposé une offre bus ajustée pour permettre une desserte mieux calibrée entre le campus et le centre-ville de Périgueux aux heures de pointes du matin et du soir via l'entrée principale du campus et sans dégrader les autres dessertes dans le secteur.

- **lignes E6 et E7** : ces deux lignes desservent le secteur de Cré@vallée et ses deux parkings relais puis le centre-ville de Périgueux et / ou la gare SNCF.

Considérant qu'à partir de septembre 2020, l'offre TransPérigorda été entièrement repensée par la Région Nouvelle Aquitaine, et notamment la desserte du secteur de Vergt.

Qu'à ce titre, dans le cadre d'un travail d'optimisation des flux, il est proposé qu'une partie de la desserte de la ligne TransPérigord qui rejoint Périgueux à Vergt soit arrêtées au niveau du parking relais de Cré@vallée pour ensuite basculer sur le réseau Péribus. L'amélioration de l'intermodalité est ainsi recherchée mais aussi le fait de diminuer le nombre de bus et cars en circulation au sein de la Ville de Périgueux.

- **ligne A** : il s'agit d'une des quatre lignes structurantes qui concentre le plus de voyageurs avec un ratio moyen de 2,5 voyageurs par kilomètre. Cette ligne assure la liaison entre le Centre Hospitalier de Périgueux et la ZAE de Marsac.

Qu'actuellement cette ligne a des « *terminus court* » au niveau du Pont de la Beauronne pour éviter que toutes les courses aillent en ZAE car lors de la restructuration de septembre 2018 il était apparu le fait que de nombreuses courses étaient vides.

Considérant qu'après bientôt de 2 ans de fonctionnement du nouveau réseau, la desserte de bout en bout de cette ligne semble justifiée en continu sur la journée, afin de pouvoir lisser la répartition des usagers dans les bus car à certains horaires il y a désormais des bus complets qui sont régulièrement observés.

- **ligne R9** : cette ligne qui fonctionne uniquement aux horaires scolaires avec pour desserte Boulazac (secteur Pey Harry) ne permet pas aux actifs le mercredi en fin de journée de pouvoir utiliser le bus, depuis le centre-ville de Périgueux. Ce besoin nouveau doit être satisfait dans le sens où les usagers pourraient ainsi maintenir une utilisation continue des transports collectifs sur la semaine entière.

Que l'ensemble de ces ajustements mineurs n'ont qu'un impact infime avec un ajout de 8 000 km bus par an soit moins de 0,1 % de l'offre qui comptabilise actuellement 1,4 millions de kilomètres conformément aux objectifs de la restructuration de septembre 2018.

Que ces ajustements qui viennent compléter l'offre actuelle qui restera de fait inchangée sont aussi possible, sans impact financier pour la Régie Péribus et le Grand Périgueux car des optimisations se sont également faites sur d'autres lignes afin d'ajuster les temps de parcours permettant ainsi d'intégrer ces évolutions avec le même nombre de conducteurs.

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le

SLOR

ID : 024-200040392-20200616-DEC2020033-AR

- Décide d'effectuer les ajustements horaires exposés dans le présent rapport sur les lignes Péribus K1, A, E6-E7 et R9, à compter de septembre 2020 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Périgueux, le

15 JUIN 2020

Affichée le

Le Président
Jacques AUZOU

